

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

DEL2023-007 - Urbanisme & Affaires foncières : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD 86 rue de la Cure

Afin de permettre la création d'un parking desservant le cimetière communal, rue de la Cure, Madame Yveline BRUNAUD, propriétaire de la parcelle AD 86 a accepté que ce parking public occupe ce délaissé de terrain. Cette opération a eu lieu, il y a plusieurs années sans avoir jamais été régularisée.

Cette personne demande aujourd'hui que la situation de son terrain soit clarifiée par une cession officielle de celui-ci à la commune de Barbâtre, à l'euro symbolique.

Sur l'avis de la Commission Affaires Foncières & Urbanisme du 07 février 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition à l'euro symbolique de ce terrain cadastré AD 86, appartenant à Madame Yveline BRUNAUD et qui est actuellement occupé par le parking du cimetière communal, rue de la Cure.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier et la signature de tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 07/03/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 07/03/2023

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Jean-Maurice FOUASSON

